



Conseil économique et social

Distr. limitée
26 avril 2000
Français
Original: anglais

Comité du programme et de la coordination

Quarantième session

Session d'organisation

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Exposé indicatif des coûts actuels de la documentation et des séances

Note du Secrétariat

Conformément au paragraphe 9 a) de la résolution 50/206 C de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1995, et à la résolution 32/71, en date du 9 décembre 1977, le Secrétariat donne ci-après une indication des coûts actuels de la documentation et des séances et de la façon dont le Comité du programme et de la coordination a utilisé les ressources de conférence à sa trente-neuvième session tenue du 7 juin au 2 juillet 1999.

	<i>Dollars É.-U.</i>
Une page de documentation en six langues	1 018
Une heure de séance avec interprétation en six langues et services d'appui	1 774
Une heure de séance avec interprétation en six langues, services d'appui et comptes rendus analytiques en trois langues	3 120
Une heure de séance avec interprétation en six langues, services d'appui et comptes rendus analytiques en six langues	4 448
Une heure de séance avec interprétation en six langues, services d'appui et comptes rendus sténographiques en six langues	7 478

* E/AC.51/2000/1.

Utilisation des services d'interprétation

À sa trente-neuvième session, tenue du 7 juin au 2 juillet 1999, le Comité a utilisé les services d'interprétation ci-après :

<i>Semaine du</i>	<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>F</i>	<i>RS</i>	<i>FEP</i>	<i>FU</i>	<i>Minutes</i>
30 avril										
Session										
d'organisation	2	0	1	1	0	0,10/2,15	50	50	10	145
7 au 11 juin	10	0	0	10	0	3,15/0	100	100	89	195
14 au 18 juin	10	3	0	13	0	2,30/0,10	130	70	93	160
21 au 25 juin	10	9	0	19	0	4,20/0	190	10	92	260
28 juin										
au 2 juillet	15	7	2	20	1	6,50/0,10	133	40	85	420
Total	47	19	3	53	3	17,05/2,35	113	53	90	1 180

Abréviations :

- A Nombre de séances prévues durant une session prévue
- B Nombre de séances supplémentaires tenues durant la session
- C Nombre de séances annulées durant la session
- D Nombre de séances effectivement tenues
- E Nombre de séances d'autres organes qu'il a fallu déplacer
- F Services inutilisés par suite de séances commencées plus tard que prévu ou terminées plus tôt (en heures et minutes à cinq minutes près, par exemple, 5,25 = 5 heures et 25 minutes)
- RS Ratio de séances : séances tenues en pourcentage des séances mises à la disposition de l'organe (D en pourcentage de A)
- FEP Facteur d'exactitude de la planification : séances prévues, moins séances supplémentaires, moins séances annulées, en pourcentage des séances prévues (A moins B moins C en pourcentage de A)
- FU Facteur d'utilisation : pourcentage des ressources de conférence mises à la disposition de l'organe considéré qu'il a effectivement utilisées. Le calcul se fait comme suit :

$$\frac{(A+B) - (C-E) - (F/3)}{(A+B)} = FU$$

Dans ce calcul, le nombre d'heures perdues par suite de séances commencées plus tard que prévu ou terminées plus tôt est converti en équivalent de séances perdues en divisant le total par trois (une séance normale durant trois heures). Le nombre de séances annulées est diminué du nombre de séances qu'il a fallu déplacer. On soustrait ensuite la différence entre les deux et le nombre de séances perdues du total des séances prévues et des séances supplémentaires tenues. Le résultat est exprimé en pourcentage de la somme des séances prévues et des séances supplémentaires.